



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Bourses France Excellence -Major



Édition 2024



LIVRET D'ACCUEIL
du nouveau boursier
France Excellence
-Major

L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

UN RÉSEAU SCOLAIRE UNIQUE AU MONDE

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS À
L'ÉTRANGER



FÉLICITATIONS !

Chère boursière, cher boursier,



Je félicite chacune et chacun d'entre vous pour votre brillant parcours scolaire, qui vous a permis d'être sélectionné dans le prestigieux programme des bourses France Excellence-Major. Grâce à ce dispositif cofinancé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AEFE, vous êtes soutenus dans la réalisation de votre projet d'études supérieures en France avec une bourse pour les cinq années à venir. Vous bénéficierez d'accompagnement personnalisé de la part des équipes de l'AEFE et de Campus France, mandaté pour la gestion du programme.

Votre scolarité dans l'un des 580 établissements d'enseignement français à l'étranger a confirmé votre envie de France pour effectuer vos études supérieures. Vous rejoignez ainsi des établissements de renommée internationale implantés dans des villes étudiantes attrayantes et dynamiques. Soyez les bienvenus !

C'est aussi un projet de vie audacieux car vous avez décidé de partir loin de de votre famille et de votre pays pour commencer une nouvelle aventure. C'est enfin et surtout l'affirmation renouvelée de votre confiance dans le système éducatif français et dans son offre d'excellence. Je vous en remercie.

Depuis la rentrée 2023, le programme France Excellence-Major a renforcé son soutien financier en revalorisant les allocations des taux 1 et 2 de 26 %. Pour assurer une couverture santé optimale lors de votre séjour en France, le programme prend également désormais directement en charge votre affiliation à une complémentaire santé et ce, quel que soit votre taux de bourse.

Ce livret d'accueil que vous vous apprêtez à feuilleter vous fournira toutes les informations nécessaires à la bonne préparation de votre arrivée et à faciliter votre installation en France. Je vous invite donc à le lire attentivement et à le conserver avec vous à votre arrivée. Vous y trouverez en effet des informations utiles sur les démarches administratives à réaliser, mais aussi de nombreux conseils dans la gestion de votre dossier de bourse.

A votre arrivée en France, vous serez convié.e à une réunion d'accueil où vous aurez l'occasion de rencontrer les autres boursiers de votre promotion ainsi que votre parrain ou votre marraine. Ces dispositifs vous permettront de tisser des liens entre anciens de l'AEFE et d'obtenir de précieux conseils de la part des boursiers plus avancés dans le programme.

Vous pouvez compter sur l'équipe du bureau « parcours des élèves et orientation » de l'AEFE pour vous aider dans votre installation et vous guider tout au long de votre parcours.

Je vous souhaite une très bonne arrivée en France et la meilleure réussite possible dans vos études supérieures.

A très bientôt,

Claudia Scherer Effosse
Directrice générale de l'AEFE

IMPORTANT !



L'AEFE A CONFIE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE VOTRE DOSSIER A CAMPUS FRANCE

Campus France est l'agence nationale chargée de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs, des experts et des invités.



Ce livret rassemble tous les renseignements complémentaires qui vous permettront de préparer dans les meilleures conditions votre venue en France. Vous pouvez également trouver des informations pratiques :

- sur le site de l'AEFE :
(rubrique « Orientation » puis « Enseignement supérieur en France » puis « Vivre en France »)
- dans la brochure « Étudier en France après le baccalauréat », réalisée conjointement par l'AEFE et Campus France.

Vous trouverez à la fin de ce document des précisions concernant les compétences respectives de l'AEFE et de Campus France dans la gestion du programme des Bourses « France Excellence-Major ».



Nous attirons votre attention sur le fait que cette bourse est accordée pour une durée de 5 ans maximum et qu'elle prend effet à compter de la date de votre arrivée en France, au plus tôt le 1^{er} septembre de votre année de sélection.





I

GUIDE DES FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT VOTRE DÉPART

- A / DOCUMENTS À ADRESSER POUR VALIDER VOTRE BOURSE 10
- B / DANS QUELS CAS AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA LONG SÉJOUR
ÉTUDIANT ET OÙ POUVEZ-VOUS L'OBTENIR ? 11
- C / COMMENT ALLEZ-VOUS VOYAGER ? 12
- D / COMMENT VOUS LOGER EN FRANCE ? 13
- E / ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 14
- F / COUVERTURE SOCIALE 15

II

VOS PREMIERS PAS EN FRANCE

- A / VOTRE ARRIVÉE À L'AÉROPORT 18
 - Accueil et prise en charge 18
 - Passage à la douane 18
 - Arrivée à l'aéroport 18
- B / S'INSTALLER EN FRANCE 20
 - Arrivée dans votre ville d'études 20
 - Visale la caution locative 21
 - Ouverture d'un compte bancaire 23
 - Titre de séjour 24
 - Caisse d'allocations familiales 24
 - Contribution de vie étudiante 24
 - Prise de contact avec Campus France 25
- C / RÉUNION D'ACCUEIL ET PARRAINAGE 25

III

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DES « BOURSES FRANCE EXCELLENCE-MAJOR »

- A / ENGAGEMENT DU BOURSIER FRANCE EXCELLENCE-MAJOR 28
 - Le statut de boursier France Excellence-Major 29
 - La bourse France Excellence-Major tout au long de vos études 29
- B / LES RÉSEAUX DES BOURSIERS 30
- C / VOS CONTACTS, QUI FAIT QUOI ? L'AEFE / CAMPUS FRANCE ... 31
 - L'AEFE 31
 - Campus France 31



**GUIDE
DES FORMALITÉS
À ACCOMPLIR
AVANT VOTRE DÉPART**

A / DOCUMENTS À ADRESSER POUR VALIDER VOTRE BOURSE

Pour valider votre bourse, vous devez impérativement déposer sur l'application Cascade les documents suivants :

- Le relevé de notes du baccalauréat portant indication de la mention obtenue.
- La lettre d'acceptation dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Vous veillerez également à remplir l'intégralité des informations demandées dans le formulaire disponible sur Cascade dans le menu « mon profil ». Il permettra à l'AEFE de disposer de toutes les informations utiles pour préparer votre arrivée en France.



Grand amphithéâtre, université de Lyon II.



ATTENTION !

En cas de non-transmission de ces documents, vous serez considéré comme démissionnaire de la bourse France Excellence-Major !

B / DANS QUELS CAS AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA LONG SÉJOUR ÉTUDIANT ET OÙ POUVEZ-VOUS L'OBTENIR ?

RESSORTISSANT D'UN PAYS
DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) :
VISA NON NÉCESSAIRE

RESSORTISSANT D'UN PAYS
HORS DE L'UE :
VISA NÉCESSAIRE

La bourse France Excellence-Major vous donne le statut de Boursier du Gouvernement Français.

Pour constituer votre demande de visa, vous devez vous rendre sur le site <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>

Ce site contient toute l'information nécessaire pour vous guider dans votre démarche et vous assiste à chaque étape clé de votre demande de visa.

Veillez à bien vous renseigner sur les démarches à effectuer dans le cas où vous seriez mineur avant votre départ.



ATTENTION !

Un étudiant voyageant avec un visa touristique ne peut pas obtenir une carte de séjour une fois en France. Il est donc impératif d'obtenir un visa de long séjour étudiant avant le départ.





C / COMMENT ALLEZ-VOUS VOYAGER ?

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse à taux 1 ou 2, votre billet d'avion (ou de train) aller simple est pris en charge selon une grille de coûts maximums disponible auprès de Campus France ou de l'AEFE. Vous pouvez également prendre un billet aller/retour. Vous serez alors remboursé de la moitié du prix du billet sur la base du coût paramétrique défini par le MEAE.

Une fois arrivé en France, il vous sera remboursé sur la base de la grille des coûts paramétriques par Campus France, sur présentation :

- Billet d'avion aller simple remboursé à 100% ou billet A/R remboursé pour moitié.
- Billet de train pour rejoindre la ville d'études remboursé jusqu'à 80 € maximum.



ATTENTION !

Le délai d'obtention du visa doit être pris en compte lors de la réservation.

Tenir compte de l'heure d'arrivée à l'aéroport. L'idéal est d'arriver en semaine après le 15 août. Dans tous les cas, évitez d'arriver en fin de semaine si vous n'avez pas de logement réservé à votre arrivée.

Si ce n'est pas le cas, prévoir un hébergement temporaire en conséquence

D / COMMENT VOUS LOGER EN FRANCE ?

> Vous disposez déjà d'un hébergement :

(Internat, famille...)

Vous devez en informer l'AEFE dans l'espace commentaire prévu à cet effet dans le formulaire sur Cascade.

> Vous êtes à la recherche d'un hébergement

en résidence universitaire :

Indiquez-le impérativement dans le formulaire sur Cascade. L'AEFE transmettra ensuite cette demande à Campus France, qui se chargera de vous réserver une chambre en résidence universitaire. Vous trouverez à la page suivante plus d'informations sur ce type d'hébergement.

> Vous avez besoin d'un logement temporaire :

Une demande de logement temporaire peut être adressée à l'AEFE, avant votre arrivée en France. Seules les demandes justifiées pourront être prises en charge, dans la limite de 3 nuitées maximum.



Lycée du Parc, Lyon



ATTENTION !

N'effectuez pas vous-même de démarches auprès du CROUS de votre futur lieu d'études, cela pourrait entraîner des difficultés dans la gestion de votre dossier. Campus France se charge de faire une réservation de logement auprès du CROUS.

Si vous avez déposé une demande de logement CROUS avant votre sélection dans le programme, merci de l'indiquer à l'AEFE.

POUR RAPPEL :

La recherche d'un logement privé dans les grandes villes, surtout à Paris et en Île-de-France, est devenue très difficile. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer.

Pour la location d'un logement dans le secteur privé, un garant est souvent demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie, qui peut être équivalent à 1 ou 2 mois de loyer. Afin de faciliter leur accès au logement dans le cadre de leurs études en France, les étudiants ou futurs étudiants issus des lycées du réseau AEFE peuvent désormais s'adresser à une centrale de logement en ligne et bénéficier, sous certaines conditions, d'une caution locative de l'État français (dispositif CLÉ).

Pour plus d'informations, consulter : www.lokaviz.fr

VIVRE EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Gérées par le CROUS, ces résidences regroupent de nombreux étudiants dans des chambres ou petits appartements. Les logements sont simples et ont pour but principal de faciliter l'accès au logement pour les étudiants en difficulté.

Le CROUS propose différents types de logements ; de 9m² à 30m² seul ou en colocation qui rassemble les commodités nécessaires telles qu'un lit, un bureau, un point d'eau. Les chambres de 9m² bénéficient généralement de salle de bain et de cuisine commune. Merci de bien vous renseigner sur ces logements avant de faire la demande dans le formulaire (voir p.10). Vous trouverez des informations [sur cette page](#), ainsi que sur [le site du CROUS](#) où vous pourrez visualiser les résidences dans votre ville d'études.



Vous pouvez trouver des sites des résidences étudiantes privées en consultant les sites des organismes suivant : PARME, Suitétudes, Les Estudines, NEXITY STudéa, FAC-Habitat, Cardinal Campus, Néoresid, Kley, Student Factory...

Quelques types de logements pour étudiants :

- En foyers étudiants : www.reussirmavie.net
- En studios meublés : www.studelites.com
- En colocation : www.appartager.com / www.lacartedescolocs.fr
- En colocation intergénérationnelle : www.esdes-intergenerations.net

POUR RAPPEL :

Quelque soit le type de logement que vous choisissez (secteur privé, résidence universitaire etc.), vous devrez souscrire à une assurance habitation, qui sera demandée par le propriétaire du logement.

E / COUVERTURE SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE ET MUTUELLE ÉTUDIANTE



IMPORTANT !

L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire et gratuite pour tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Important : Les délais de traitement des dossiers étant relativement long, nous vous conseillons fortement de formuler votre demande en amont de votre arrivée en France sur le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué automatiquement par le site et téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale. Une fois l'inscription validée, vous pourrez télécharger l'attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale (attestation de droits).

L'attestation de droits à la sécurité sociale doit impérativement être adressée à Campus France dans les deux mois suivant l'arrivée en France.



IMPORTANT

Afin d'être assuré dès votre arrivée, au 1^{er} août au plus tôt, il est indispensable d'informer Campus France de votre arrivée en adressant un justificatif comportant votre date d'arrivée, carte d'embarquement, etc.).

Attention, sans cette confirmation par e-mail, vous ne pourrez pas être assuré et toutes les dépenses de santé resteront intégralement à votre charge.

ÉTUDIANTS D'UN PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Si vous disposez d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie vous devez uniquement transmettre à Campus France la copie de votre CEAM. Vous continuez d'avoir accès aux soins en France et de vous faire rembourser une partie de vos frais médicaux comme si vous étiez dans votre pays d'origine.



LA MUTUELLE ÉTUDIANTE

En tant que boursier France Excellence-Major, le programme souscrit directement pour vous une complémentaire santé via Campus France. Vous n'avez donc aucune démarche à faire de votre côté à l'exception de l'envoi de votre attestation d'affiliation à la sécurité sociale auprès de Campus France.



VOS PREMIERS PAS EN FRANCE



A / VOTRE ARRIVÉE À L'AÉROPORT

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

L'accueil et la prise en charge personnalisés à l'arrivée de l'aéroport sont réservés en priorité aux mineurs non-accompagnés. Pour les boursiers concernés, vous devrez indiquer votre souhait de bénéficier de cet accueil dans le formulaire Cascade en justifiant votre demande. Il faudra communiquer impérativement à Campus France votre plan de vol d'arrivée (date, heure, numéro de vol) pour que cet accueil puisse être effectué.

PASSAGE À LA DOUANE

Vous passerez tout d'abord par le poste de la Police de l'Air et des Frontières. Vous présenterez votre passeport muni d'un visa si vous n'êtes pas ressortissant de l'UE.

ARRIVÉE À L'AÉROPORT

DESSERTE DES AÉROPORTS

Selon votre provenance, certains d'entre-vous arriveront dans l'un des deux principaux aéroports de Paris, à savoir l'aéroport Roissy Charles de Gaulle (Nord-Est de Paris) ou Orly (Sud de Paris). Retrouver toutes les options de transport depuis les aéroports jusque Paris intra-muros : <https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/billet-aeroport> Afin de vous rendre à votre lieu de résidence ou éventuellement à une gare pour prendre votre train, plusieurs options s'offrent à vous.

LES TRANSPORTS

Hors période Jeux olympiques et paralympiques

- 2,15 euros le ticket en région parisienne
- 8,65 euros pour le forfait Navigo jour

Pendant les Jeux olympiques et paralympiques (du 20 juillet au 8 septembre 2024) :

- 4 euros pour le ticket t+ (métro, tramway, bus)
- 16 euros pour les tickets de bus pour se rendre aux aéroports Roissy et Orly
- Pas de forfait jour ni semaine

Deux conseils pendant les Jeux olympiques et paralympiques :

- 1- Optez pour le forfait Navigo Liberté+ : Voyagez en métro, tramway ou bus et payez le mois d'après pour tous les trajets que vous avez réalisés. Votre ticket est à 1,73 euro et vos correspondances sont gratuites.
- 2- Achetez vos titres de transport avant le 20 juillet :
 - Chargez jusqu'à 30 tickets t+ sur votre passe Navigo Easy
 - Procurez-vous des carnets de tickets Origine-Destination

Plus d'informations sur : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

LES TAXIS

Les tarifs forfaitaires institués pour les courses directes des taxis parisiens entre Paris et les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly (dans les 2 sens) sont en 2024 :

- 56 € entre l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et Paris rive droite ;
- 65 € entre l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et Paris rive gauche ;
- 44 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive droite ;
- 36 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive gauche.

Pour les trajets en région parisienne, comptez une majoration de 15 % environ (entre 19h et 7h du matin, les dimanches et jours fériés).

Possibilité de réserver un taxi à l'avance, retrouvez toutes les informations sur [le site des aéroports de Paris](#). (Rubrique « Accès », choisir votre aéroport d'arrivée puis la catégorie « Taxi »)

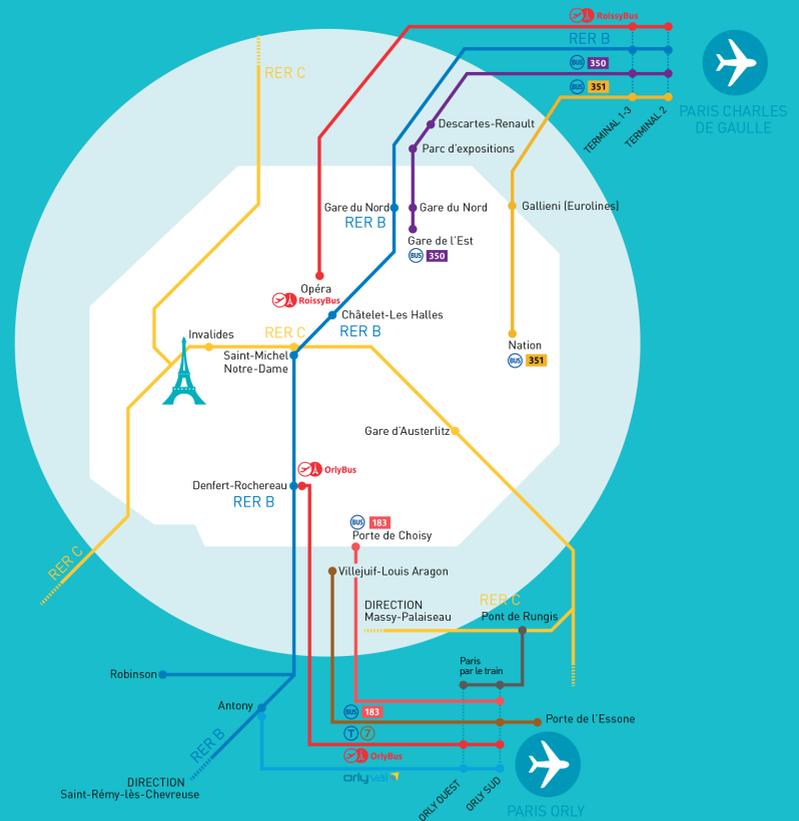


ATTENTION !

N'utilisez que les taxis professionnels repérables avec le sigle ci-contre.

CONSEIL !

Munissez-vous d'une centaine d'euros pour vos dépenses.



B / S'INSTALLER EN FRANCE

ARRIVÉE DANS VOTRE VILLE D'ÉTUDES

Des guichets uniques d'accueil sont disponibles dans de nombreuses villes. Ils ont pour objectif de faciliter vos débuts en France en vous donnant des conseils pratiques sur la vie en France. Ils vous accompagneront notamment dans les démarches administratives que vous aurez à effectuer lors de votre arrivée (Préfecture, CROUS, Sécurité sociale...).

SI VOUS ÉTUDIEZ EN RÉGION

Renseignez-vous au préalable sur l'existence d'un guichet unique dans votre ville (voir le site Internet de l'établissement d'enseignement supérieur). Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 5 délégations régionales de Campus France (Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg, Toulouse) pour obtenir une aide dans vos démarches administratives à votre arrivée.

SI VOUS ÉTUDIEZ À PARIS

La Cité internationale Universitaire de Paris offre une plateforme d'accueil, regroupant les services des visas, l'OFII, la Caisse d'allocations familiales... : <https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris/>
Les services de Campus France sont également à votre disposition pour vous accueillir dans leurs locaux, 28 rue de la Grange aux Belles (Paris 10^e) tout comme l'AEFE, 23 place de Catalogne (Paris 14^e).

VISALE LA CAUTION LOCATIVE

La garantie **VISALE** (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de moins de 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de parcs de location : aussi bien privés que conventionnés. Pour toute information ou demande, veuillez vous rendre sur le site <https://www.visale.fr/>.

VISALE, POUR QUEL LOGEMENT ?

Logement du parc privé, bail nu ou meublé, conforme à la loi 89-462 du juillet



L'AEFE VOUS RAPPELLE, POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE :

Vous devez vous rendre dans une agence bancaire afin d'y ouvrir un compte pour fonctionner au quotidien et sur lequel seront versées vos allocations de bourse.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'OUVERTURE D'UN COMPTE:

- Un document officiel d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport).
- Un justificatif de domicile : celui des parents et celui de l'étudiant.e datant de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer)
- Un justificatif de revenus (attestation de bourse, allocations, salaire, etc.)

ATTENTION : les banques n'autorisent pas l'ouverture d'un compte bancaire pour un mineur non-accompagné. Nous vous recommandons de prendre contact avec l'agence bancaire avant votre départ.



OUVERTURE DU COMPTE DEPUIS CHEZ VOUS !

Dès la confirmation de votre arrivée en France, surtout si vous êtes mineur.e, vous pouvez contacter l'équipe de l'Agence Internationale de la Caisse d'Épargne Île de France qui propose une offre spécifique pour les boursiers France Excellence-Major :

PETER BAUVE
YUKI GUIBAUD
SAMIRA KHELIF
NANCY LUAP
FRANCK MARIE
MICHIKO MITSUMORI LOGNOZ
DIMITRI NZANG OVONO
SACHIKO TOKUYAMA



Les conseillers vous accueillent, à distance avant de partir, ou à votre arrivée en France.

Adresse : 47 rue Étienne Marcel 75001 PARIS
Tél : 01 85 34 25 60 (ligne accueil)
Email : agence.internationale@ceidf.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE



AVANTAGES ÉCOLES PARTENAIRES

**et DES OFFRES SPÉCIALES⁽¹⁾
CUMULABLES À VOLONTÉ !**

Partenaire de nombreuses écoles et universités, la Caisse d'Épargne Ile-de-France accompagne les étudiants et les jeunes franciliens. Vous pouvez compter sur une banque qui s'engage à vos côtés. N'hésitez pas à cumuler les offres qui vous sont réservées.



**FLASHEZ VITE CE CODE
POUR CONNAÎTRE
VOS OFFRES EN DÉTAIL**



TITRE DE SÉJOUR

Si vous êtes venus en France avec un visa nécessitant une validation, effectuez cette démarche dans les tous premiers jours de votre arrivée. Elle vous permettra ensuite de vous inscrire à la sécurité sociale et de voyager pendant votre séjour.

Voici l'adresse à laquelle vous devez vous connecter :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VALIDER VOTRE VLS-TS ?

Vous aurez besoin :

- *D'une adresse électronique (email) valide,
- *Des informations figurant sur votre visa,
- *De communiquer votre date d'arrivée en France,
- *De communiquer votre adresse de résidence en France,
- *D'une carte de paiement pour payer en ligne la taxe de délivrance d'un titre de séjour.

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF)

Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez bénéficier de l'Aide personnalisée au logement (APL) ou de l'Allocation de logement à caractère social (ALS). Les deux sont versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

L'**ALS** est l'allocation logement à **caractère social**. Elle peut être versée pour une chambre en foyer ou en résidence universitaire, mais également pour un studio, un appartement, une maison en ville. C'est l'aide la plus versée aux étudiants.

L'**APL** est l'aide **personnalisée** au logement. Elle est versée directement par la CAF aux logements conventionnés (même si à la rentrée vous devez parfois avancer le montant en attendant l'arrivée des fonds de la part de la CAF). La plupart des logements sont conventionnés, notamment ceux gérés par les organismes HLM et les résidences du CROUS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.caf.fr>

CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE

L'inscription à la CVEC est obligatoire. En tant que Boursier du Gouvernement Français, vous êtes exonéré-e de ces frais.

PRISE DE CONTACT AVEC CAMPUS FRANCE

Une fois votre compte bancaire ouvert, vous devez communiquer à Campus France votre certificat de scolarité et votre relevé d'identité bancaire (RIB) afin de permettre la création définitive de votre dossier et le versement de votre bourse.
> excellence.major@campusfrance.org

V

À NOTER

Les allocations mensuelles sont versées en début de mois. Pour la 1ère mensualité du mois de septembre, le versement de l'allocation se fait au prorata si vous arrivez après le 1er septembre. Il peut arriver que la première allocation du mois de septembre soit versée plus tardivement en raison des délais de mise en route du virement bancaire. Nous vous conseillons donc de prévoir une somme d'argent suffisante pour les premières dépenses. Une remise de l'allocation sous Western Union est possible pour le premier mois de bourse.

C - RÉUNION D'ACCUEIL ET PARRAINAGE

Selon votre lieu d'études, vous serez invité à une réunion d'accueil des nouveaux boursiers organisée courant octobre par le bureau parcours des élèves et orientation de l'AEFE.

Ces réunions, organisées à Paris et en région, vous permettront de faire connaissance avec votre marraine ou parrain, et avec les responsables du programme France Excellence-Major.

L'AEFE veille à maintenir un lien fort entre les boursiers France Excellence-Major. Ainsi, un système de parrainage, composé de boursiers plus avancés dans le programme et leurs études, est mis en place pour vous apporter un soutien supplémentaire lors de votre arrivée.

Nous vous invitons à préciser sur le formulaire Cascade si vous souhaitez bénéficier de ce parrainage.





FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DES BOURSES FRANCE EXCELLENCE-MAJOR

A / ENGAGEMENT DU BOURSIER FRANCE EXCELLENCE-MAJOR

Vous veillerez à prendre connaissance des prestations auxquelles vous pouvez prétendre (selon le taux de bourse qui vous a été accordé) précisées dans le document que vous trouverez au lien suivant :

« [Tableau des prestations du programme France Excellence-Major](#) ».

En tant que bénéficiaire de la bourse France Excellence-Major délivrée par l'AEFE et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), vous vous engagez à respecter les conditions générales précisées ci-après.



LE STATUT DE BOURSIER FRANCE EXCELLENCE-MAJOR

Ancien élève d'un établissement français à l'étranger, vous êtes inscrit dans un cursus de l'enseignement supérieur en France et vous envisagez de poursuivre vos études supérieures jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

Vous êtes lauréat France Excellence-Major dès lors que l'ambassade de France vous a notifié l'accord de l'AEFE et la date d'entrée en vigueur de la bourse (1^{er} septembre).

La bourse France Excellence-Major vous confère le statut de boursier du gouvernement français.

La qualité de boursier sera reconnue dès lors que vous aurez confirmé votre inscription dans un établissement en France, sauf dans le cas d'une bourse demandée à titre conservatoire. La transmission du certificat de scolarité déclenche le versement de la bourse.

En étant boursier France Excellence-Major, vous vous engagez à respecter la réglementation du programme et à participer aux événements organisés par l'AEFE.



LA BOURSE FRANCE EXCELLENCE-MAJOR TOUT AU LONG DE VOS ÉTUDES

Vous devez fournir à Campus France tous les documents et justificatifs demandés tout au long de votre cursus pour garantir le bon suivi de votre dossier :

- certificat de scolarité en début d'année
- contrôle pédagogique.

Vous devez communiquer à Campus France et à l'AEFE vos coordonnées en France : adresse postale, adresse mail valide, numéro de téléphone.

Dans le cas de situations particulières durant votre parcours (redoublement, réorientation, stage...), vous devez informer Campus France et l'AEFE en amont. Il revient ensuite à l'AEFE de décider quant au maintien ou à la suspension de votre bourse.

À NOTER

Il convient de vous renseigner auprès de l'AEFE sur la compatibilité de vos projets avec votre statut de boursier France Excellence-Major, et ce au minimum 1 mois avant tout changement dans votre parcours (année de césure, stage à l'étranger, apprentissage, etc.).

D / LES RÉSEAUX DES BOURSIERS

Pour faire perdurer les liens tissés au cours de la scolarité dans les lycées français à l'étranger et mettre en réseau les anciens élèves, plusieurs sites existent :



- **Le réseau des Anciens des lycées français du monde (ALFM)** L'avenir en réseau ! [alfm.fr](http://www.alfm.fr) est un outil destiné à mettre en réseau tous les anciens des lycées français du monde : un réseau social, associatif et professionnel.
<http://www.alfm.fr/>



- **France Alumni, le réseau des anciens étudiants internationaux en France**
Chaque année, 100 000 étudiants internationaux sortent diplômés du système éducatif français. Après leurs études supérieures, la plateforme numérique France Alumni, créée à l'initiative du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par Campus France, les informe, leur permet de rester en réseau et de valoriser leur séjour en France dans un cadre professionnel.
<https://www.francealumni.fr/>



- **LinkedIn : groupe privé « Boursiers Excellence-Major »**
Pour entretenir votre réseau professionnel, vous pouvez faire une demande d'adhésion auprès de l'administrateur du groupe privé « Boursiers Excellence-Major » sur LinkedIn.
<https://www.linkedin.com/groups/5069186/profile>



- **AGORA Monde AEFÉ : le site de mise en réseau des élèves et anciens élèves dans un but d'aide à l'orientation**
AGORA (Alliance Générations Orientation Réseau AEFÉ) a comme finalité de réunir et de faire communiquer entre eux sur le thème des parcours d'études, les anciens et les futurs anciens élèves des lycées français.
<https://agora-aeфе.fr>



E / VOS CONTACTS, QUI FAIT QUOI ? L'AEFE / CAMPUS FRANCE



- **Finance conjointement** avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le programme des Bourses France Excellence-Major.
- **Organise des événements liés au programme :**
Réunion d'accueil des boursiers, cérémonie des sortants...
- **Applique la réglementation pour le cursus du boursier :** Année de césure, stage, redoublement, changement d'orientation...
- **Conseille sur l'orientation et votre cursus :**
Des professionnels de l'orientation sont à votre disposition à l'AEFE pour vous conseiller sur votre parcours universitaire (mail, visioconférence ou sur rendez-vous).

M. Laurent MÉTAIS, responsable du programme France Excellence-Major
Mme Leilanie NERI chargée de mission programme France Excellence-Major
Tel : 33 (0)1 53 69 31 49
Contact : excellence.aefe@diplomatie.gouv.fr
Site : www.aefe.fr



- **Organise votre voyage**
- **Gère votre dossier administratif**
- **Recueille les certificats** de scolarité et les évaluations pédagogiques.
- **Réserve votre logement** en résidence universitaire en lien avec le CROUS
- **Verse les allocations** de bourse et les prestations annexes selon votre taux de bourse.

Pôle Excellence étudiants : 01 40 40 59 80
Contact : excellence.major@campusfrance.org
Site : www.campusfrance.org



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Experience
France™

*Découvrir la France

AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne, 75014 Paris
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes

aefe.fr      @aefeinfo